

CLARICIDE - Nettoyant désinfectant à large spectre

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 23/03/2020

Date de révision:

Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : CLARICIDE - Nettoyant désinfectant à large spectre
 Code du produit : CLARICID
 Autres moyens d'identification : BIOCIDE TP2 TP4
 Substance active biocide : Chlorure de didécyl diméthyl- ammonium
 CAS : 7173-51-5 : 0,3 mg/g

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

R.C.S.I. - ACTIVERT
 52, rue des Entrepreneurs Z.I de la plaine Haute
 91560 Crosne - France
 T 01 69 48 49 99 - F 01 69 48 11 31
contact@rcsi.fr - www.activert.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence |
|--------|-------------------|---------|-------------------|
| France | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--------------------------------------|---|---------|---|
| Chlorure de Didécyl diméthylammonium | (N° CAS) 7173-51-5 (N° CE) 230-525-2 (N° Index) 612-131-00-6 (N° REACH) 01-2119945987-15 | 0,1 - 1 | Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 2, H411 |

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Mesures de premiers secours pas nécessaires.

CLARICIDE - Nettoyant désinfectant à large spectre

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

| | |
|---|---|
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver la peau avec beaucoup d'eau. |
| Premiers soins après contact oculaire | : Rincer les yeux ouverts pendant au moins 10 mn sous l'eau courante. Consulter un médecin. |
| Premiers soins après ingestion | : Rincer la bouche. Cracher. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|------------------|---|
| Symptômes/effets | : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. |
|------------------|---|

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Mousse. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|------------|---|
| Réactivité | : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. |
|------------|---|

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. |
| Protection en cas d'incendie | : Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

| | |
|----------------------|--|
| Procédures d'urgence | : Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. |
|----------------------|--|

6.1.2. Pour les secouristes

| | |
|--------------------------|--|
| Équipement de protection | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. |
| Procédures d'urgence | : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. |

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ce produit ne contient pas de composants dangereux pour l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|-----------------------|--|
| Procédés de nettoyage | : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Recueillir le produit répandu. |
| Autres informations | : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. |

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir section 13. Considérations relatives à l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|---|--|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : La manipulation du produit ne requiert pas de mesures de précaution spéciales. |
|---|--|

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|----------------------------|---|
| Conditions de stockage | : Conserver dans l'emballage d'origine. |
| Durée de stockage maximale | : 24 mois |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|---------------------------------------|--|
| Contrôles techniques appropriés | : Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau |
| Équipement de protection individuelle | : Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent). |
| Protection des mains | : Gants de protection obligatoires. Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent). |

CLARICIDE - Nettoyant désinfectant à large spectre

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

| | |
|-----------------------------------|---|
| Protection oculaire | : Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections lors de transvasement. |
| Protection de la peau et du corps | : Porter un vêtement de protection approprié. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|-------------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Couleur | : Incolore. |
| Odeur | : inodore. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : 10 |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Non applicable |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : > 100 °C |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Ininflammable. |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : 1,02 |
| Solubilité | : Produit soluble dans l'eau. |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Log Kow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Date de péremption: 24 mois dès la date de fabrication

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|----------------|--------------|
| Toxicité aiguë | : Non classé |
|----------------|--------------|

| Chlorure de Didécyldiméthylammonium (7173-51-5) | |
|---|------------------------------|
| DL50 orale | 329 mg/kg de poids corporel |
| DL50 voie cutanée | 3342 mg/kg de poids corporel |
| ATE CLP (voie orale) | 500 mg/kg de poids corporel |

CLARICIDE - Nettoyant désinfectant à large spectre

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

| | |
|---|--|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non classé pH: 10 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé pH: 10 |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé |
| Mutagenicité sur les cellules germinales | : Non classé Le produit ne contient pas de substances mutagènes |
| Cancérogénicité | : Non classé Le produit ne contient pas de substances cancérogènes |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé Le produit ne contient pas de substances toxiques pour la reproduction |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé Le produit ne contient pas de substances toxiques |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé Le produit ne contient pas de substances toxiques |
| Danger par aspiration | : Non classé |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.

| Chlorure de Didécyl diméthylammonium (7173-51-5) | |
|--|---|
| CL50 poisson 1 | 0,49 mg/l |
| CE50 Daphnie 1 | 0,03 mg/l Daphnia magna |
| CE50 autres organismes aquatiques 1 | 0,057 mg/l waterflea |
| CL50 poissons 2 | 0,5 mg/l Brachynadio rerio |
| CE50 autres organismes aquatiques 2 | 0,156 mg/l |
| NOEC (informations complémentaires) | NOEC: 0.021 mg/l (21 jours, (Daphnia magna) (OCDE 211)) |

12.2. Persistance et dégradabilité

| CLARICIDE - Nettoyant désinfectant à large spectre | |
|--|--|
| Persistance et dégradabilité | Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. |
| Chlorure de Didécyl diméthylammonium (7173-51-5) | |
| Biodégradation | > 70 % (OCDE 301 D) |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| CLARICIDE - Nettoyant désinfectant à large spectre | |
|--|---|
| Potentiel de bioaccumulation | Ce produit est miscible à l'eau et facilement biodégradable dans l'eau, on ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation dans les organismes aquatiques ou terrestres. |
| Chlorure de Didécyl diméthylammonium (7173-51-5) | |
| BCF poissons 1 | 81 |
| Log Pow | 0,4 |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet néfaste sur l'environnement n'est attendu

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Méthodes de traitement des déchets | : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. |
| Ecologie - déchets | : LORSQU'ILS SONT TOTALEMENT VIDES, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage. |

CLARICIDE - Nettoyant désinfectant à large spectre

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Code catalogue européen des déchets (CED) : 16 00 00 - DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE
16 03 05* - déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

| | | | |
|-----|---|--------|-------------|
| 2.1 | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] | Ajouté | Version 1.0 |
|-----|---|--------|-------------|

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

| | |
|---------------------|--|
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 |
| Aquatic Acute 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 2 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2 |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 |
| Skin Corr. 1B | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

CLARICIDE - Nettoyant désinfectant à large spectre

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.